

Bulletin cantonal sur le soutien aux activités de la jeunesse

NUMERO 1 » SEPTEMBRE 2011

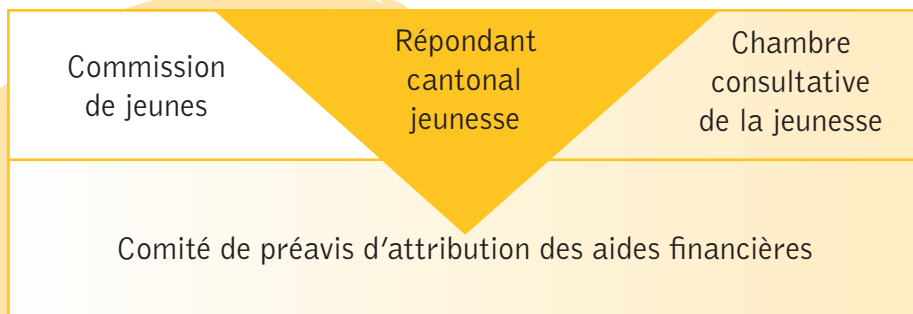
Edito

Ce nouveau bulletin a pour but d'informer les communes vaudoises des dernières actualités utiles à une politique de soutien aux activités de la jeunesse. Elaboré par le répondant cantonal jeunesse, ce bulletin est envoyé plusieurs fois par an aux personnes de référence pour le soutien aux activités de la jeunesse désignées dans les communes ou, à défaut, aux municipalités.

Actualités

Un nouveau dispositif cantonal de soutien

En adoptant la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) en 2010, le canton de Vaud s'est doté de nouveaux outils pour développer la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale et encourager leur apprentissage de la citoyenneté :



- » **La Commission de jeunes:** 25 jeunes de 14 à 18 ans débattent d'enjeux de société qui les concernent, prennent position sur des projets de loi et transmettent des propositions aux autorités cantonales.
- » **La Chambre consultative de la jeunesse:** 15 représentant-e-s des milieux professionnels ont pour tâche de prendre connaissance des aspirations et préoccupations des enfants et jeunes du canton, notamment par la Commission de jeunes, et de développer une réflexion prospective sur les besoins et intérêts des enfants et des jeunes.

Le répondant cantonal jeunesse assiste la Commission de jeunes dans ses travaux et contribue aux réflexions de la Chambre consultative.

Plus de renseignements: site du SPJ, www.vd.ch/spj, pages sur la mission de « Soutien »

Que fait le répondant cantonal jeunesse ?

Le répondant cantonal jeunesse a notamment pour tâches de :

- » soutenir les communes désireuses de mettre en place des expériences participatives avec les enfants et les jeunes.
- » accompagner, sur demande, les jeunes et les organisations de jeunesse dans leurs propres démarches et projets en dehors du cadre scolaire.

Ces tâches sont réalisées sur le terrain en collaboration avec les trois organisations cantonales subventionnées pour soutenir les jeunes et les communes.

Agenda

8 octobre à Lausanne

Festival des activités de jeunesse du canton de Vaud



Conférences pour les associations et animations pour les enfants

organisées par le GLAJ-Vaud (entrée libre, 10h à 18h non stop)

Programme: www.gla-jv.ch

Promotion du congé-jeunesse

LE CONGÉ-JEUNESSE POUR QUI? POURQUOI?

Le congé-jeunesse est une disposition du Code des obligations qui, depuis 1991, donne droit à tout apprenti-e ou travailleur-se de moins de 30 ans en Suisse à cinq jours de congé non payé supplémentaires par année pour encadrer des activités de jeunesse pour le compte d'une organisation à but culturel, social ou sportif.

Bien que le congé-jeunesse fête ses 20 ans en 2011, il reste encore trop souvent méconnu. C'est pourquoi des organisations vaudoises apportant un soutien aux activités des jeunes, le Centre patronal et le répondant cantonal jeunesse se sont associés pour le promouvoir auprès des jeunes concernés et des employeurs.

Profitant de la visibilité offerte par l'Année européenne du bénévolat, le groupe de projet a édité une plaquette dont vous trouverez des exemplaires ci-joints. Merci de les diffuser auprès des jeunes concernés dans votre commune.

Lien: www.conge-jeunesse.ch

Fonds cantonal de soutien aux projets de jeunes

Tout groupe de jeunes, âgé en majorité de moins de 25 ans révolus et résidant dans le canton de Vaud, peut déposer une demande d'aide financière pour réaliser un projet dans le domaine social, culturel, sportif, etc.

Le fonds cantonal de soutien dispose de 80 000.– par année pour soutenir des projets portés par des jeunes qui respectent certains critères.

Les promoteurs du Groupe d'intérêt jeunesse (groupeinteretjeunesse.ch) aident les jeunes à constituer leur dossier de demande de fonds et à le rendre conforme aux critères en vigueur.

Les dossiers de candidature présentés dans les délais par les jeunes sont examinés par une commission, composée paritairement de quatre jeunes de la Commission de jeunes et de quatre professionnels de la Chambre consultative de la jeunesse. La commission, présidée par le répondant cantonal jeunesse, transmet un préavis à la cheffe SPJ qui prend une décision relative à un éventuel octroi d'un fonds.

Critères et délais: www.vd.ch/spj, rubrique « Procédure de demande d'aide financière »

31 octobre à Berne

Un contexte de vie favorable aux enfants – l'expérience des communes

Conférence organisée par l'UNICEF Suisse

Délai d'inscription: 17 octobre

Infos: www.unicef.ch

9 novembre à Fribourg

Droit de cité: les places des jeunes dans la commune

Atelier organisé dans le cadre de la journée scientifique « Institutions, travail, école, famille, groupe de pairs: quelle participation des jeunes? »

Programme et inscription:
www.hef-ts.ch